Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260910-2026_09_87_V2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE ET VILAINE)

Délibération n° **2026 - 09 - 87** - Séance du 10 septembre 2026

En exercice : **27**

Présents : **23**

Qui ont pris part à la délibération : **25**

Date de la convocation : **03 septembre 2026**

Date de l'affichage : **03 septembre 2026**

L'An deux mille vingt-six, le **jeudi dix septembre à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

Présents : PRIZÉ Laurent ; LHERMITTE Hervé ; MARCHERON Bertrand ; ROZAT Manon ; GUITTON Bertrand ; GENDROT Rémy ; SENÉ Rokhaya Dite Daba ; WADIER Typhaine ; GÉRARD Pierrick ; GAVARD Caroline ; RICHARD Dominique ; ABGRALL Julien ; LE MAGOAROU Anne ; DUMOND Éric ; RACAPÉ Sarah ; CHOMAUD Guillaume ; VIMONT Anne ; HUBERT Stéphane ; Nadia MEZIANI ; LALOÉ Renaud ; HEURTEBIZE Hélène ; OLLIER Bernard ; VICAIRE Anne.

Excusé.e.s : HUGUENIN Florence (GUITTON Bertrand) ; LOMMERT Isabelle ; (pouv à M LHERMITTE) ; MATTEÏ Pauline ; LAMBERT Charline ;

Secrétaire de séance : **Rokhaya SENÉ**

HORAIRES HEBDOMADAIRES DU SERVICE TECHNIQUE – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : Hervé LHERMITTE – Adjoint au maire délégué à l'urbanisme, au patrimoine local, au développement économique, entreprises et commerces et aux Ressources Humaines

Le règlement intérieur, visant à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail au sein des services de la commune de Montgermont ainsi que du Centre Communal d'Action Sociale de Montgermont, a été établi par la délibération **n° 2019-84-3** du 12 décembre 2019 et est entrée en vigueur le 1er janvier 2020.

Une mise à jour est nécessaire afin d'intégrer les nouvelles réglementations, de mieux refléter les réalités du terrain, d'accompagner l'évolution des pratiques et de tenir compte des besoins des agents.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260910-2026_09_87_V2-DE

Vu la demande des agents du service technique de modifier leurs horaires de travail pour passer de **8h06/12h - 13h30/17h30** à **8h06/12h - 13h/17h**.

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial local en date du 3 septembre 2026.
Considérant que la modification a fait l'objet d'une concertation auprès des agents concernés et une expérimentation d'une année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte la modification du point 2.1.3. du règlement intérieur du personnel communal concernant les horaires du service technique ;
- Décide que cette décision sera applicable au 1er octobre 2026.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Secrétaire de séance
Rokhaya SENÉ

Le Maire
Laurent PRIZÉ